

3<sup>EMES</sup> RENCONTRES FINANCES PUBLIQUES  
CONCLUSION PAR LE PRESIDENT DE FRANCE URBAINE  
MARDI 25 JUN 2019 – 17H15

*La durée prévue pour la conclusion est de 15 minutes.*

***Jacqueline Gourault** a souhaité tenir son engagement consistant à intervenir lors de la 3<sup>ème</sup> édition en s'exprimant non pas en clôture mais à 15h car elle est actuellement mobilisée dans l'hémicyclique sur le projet de loi « Alsace ». La remercier. Remercier également le Président de l'Assemblée nationale, il nous a fait l'honneur de nous proposer que l'Assemblée Nationale apparaisse aux côtés de France urbaine et accueille la manifestation ; à noter que le discours « d'ouverture » de **Richard Ferrand** a été particulièrement apprécié. Remercier enfin l'ensemble des intervenants et des participants (et tout particulièrement la quinzaine de parlementaires) ... d'avoir été partie prenantes des débats (... nonobstant la température caniculaire ...).*

\*\*\*\*\*

- Nous ne pouvions le deviner il y a 4 mois, lorsque nous avons arrêté la date et le programme de ces 3<sup>èmes</sup> Rencontres, mais notre journée fait écho à une actualité particulièrement dense s'agissant des finances locales.
- 1- Hier matin, la **Cour des comptes** rendait compte du rôle joué par les collectivités dans l'affermissement de la trajectoire globale des finances publiques.
- 2- Mardi prochain, le 2 juillet, nous partagerons avec le gouvernement le bilan de la première année de mise en œuvre des « **contrats de Cahors** ».
- 3- Il y a une semaine, les associations d'élus étaient invitées par les ministres pour la reprise officielle des échanges sur la **réforme de la fiscalité locale**.

Aussi, **je me propose de revenir sur ces 3 sujets** : (1) la situation financière de nos grandes villes, grandes communautés et métropoles, (2) la contractualisation financière qui a concerné la quasi-totalité des membres de France urbaine, (3) le challenge consistant à faire face à la disparition programmée de la taxe d'habitation.

- Hier, suite au rapport de la **Cour des comptes**, la presse a fait état des « **bons** » résultats financiers de l'exercice 2018 pour les collectivités. Il m'importe de le souligner à mon tour : « *le déficit de l'Etat (et des organismes divers d'administration centrale) est en partie compensé par l'excédent des administrations publiques locales (et par celui des administrations de sécurité sociale)* ». Quelques chiffres permettent d'en prendre la mesure : le montant de l'excédent des administrations publiques locales – à savoir 2,3 milliards d'euros- résulte d'un excédent de plus de 4 milliards d'euros pour les seules collectivités locales (en effet, les « organismes divers d'administration locale » affichent pour leur part un besoin de financement de 1,6 milliards qui correspond essentiellement à la Société du Grand Paris, laquelle a en charge la construction du

Grand Paris Express) ; cet excédent est en hausse par rapport à l'année précédente 2017 (où il atteignait 2,4 et non 4 milliards).

Le travail de la Direction des études de la Banque Postale l'a documenté et Luc Alain Vervisch l'a développé en début d'après-midi : **les territoires urbains** ont pu en 2018, tout à la fois investir 17,5 milliards d'euros (+4,4%), accroître leur niveau d'épargne (11 milliards, en hausse de 10%) sans augmenter leur endettement (lequel est stabilisé à moins de 50 milliards, net de la trésorerie disponible). Ce n'est ni le fruit d'une hausse des taux des impôts locaux, ni le bénéfice d'une dynamique de fonds de concours (les dotations et participations reçues ont baissé de -2,1%).

Mais c'est le **fruit d'efforts de gestion initiés depuis plusieurs années**. En partie ces efforts ont été **supportés par les services**, lorsqu'ils ont consisté à modifier certaines pratiques administratives (démultiplication des mutualisations, renouvellement des politiques d'achat, reconsidération des choix de modes de gestion des services publics industriels et commerciaux, ...). Pour partie, ce sont les **usagers qui en ont payé le prix**, lorsqu'il s'est agi de réviser le périmètre des services publics locaux dans le sens de sa réduction, ou bien de relever le tarif de certaines prestations. Dès lors, si de ces efforts de gestion découle un bénéfice financier, ils ont également **pu avoir un coût politique pour les exécutifs locaux**. C'est pourquoi je suis heureux que le bénéfice politique de la réduction de la pression fiscale puisse désormais être non seulement le fait de l'exécutif national mais également d'un nombre croissants d'exécutifs locaux : pour la **première fois en dix ans**, les taux des taxes que paient les ménages des grandes villes affichent un léger recul en 2019 (**-0,3% en moyenne**).

- Le chiffre qui traduit le plus symboliquement les efforts de gestion des territoires urbains est celui de l'évolution des dépenses de fonctionnement : **-0,1%** (en intégrant non seulement les budgets principaux mais également les budgets annexes ; en intégrant non seulement les budgets des EPCI et des villes centre concernés par les « **contrats de Cahors** », mais également les budgets de l'ensemble des communes, petites et grandes, parties prenantes des intercommunalités urbaines).

Ce n'est que dans quelques jours, a priori **mardi prochain**, que nous connaissons précisément le pourcentage de collectivités dont les dépenses de fonctionnement ont progressé au-delà de la fameuse norme de 1,2%. S'agissant des grandes villes et grands EPCI, **la proportion devrait être très réduite** (ne concerner a priori que quelques **cas particuliers** telles que les collectivités qui connaissent une très forte dynamique démographique et pour lesquelles la Cour des comptes a montré que la prise en considération – à savoir +0,15% de « droit de dépense

supplémentaire »- n'était pas du tout à la hauteur des dépenses supplémentaires –nouvelle population scolaire, ...-).

Mais dans la perspective de la « **clause de revoyure** », que j'ai obtenue, et qui est maintenant devant nous (à l'issue d'une année complète de mise en œuvre du dispositif), il m'importe d'insister sur le fait qu'il **ne faut se tromper d'enjeux**. Bien naturellement nous nous féliciterons du fait que le dispositif se soit avéré efficace à l'aune de l'inflexion de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Mais ce qui est primordial c'est de **corriger sans délais les dysfonctionnements identifiés**. Ceux-ci n'ont rien de surprenants et encore moins d'honteux (j'ai en tête la jolie formule du Premier ministre selon laquelle il s'agit d'une « **nouvelle grammaire à inventer ... et le cas échéant à améliorer** »), mais il serait dangereux de s'engager dans la voie de la procrastination ...

D'autant, que notre préoccupation est bien ciblée : en l'état actuel des textes et des pratiques, le dispositif de contractualisation issu de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, représente un **frein aux politiques partenariales**. Nous rejoignons les analyses de la **Cour des comptes qui a souligné le risque de découragement des actions publiques cofinancées** (dès lors que celles-ci étaient traitées comme l'ensemble des charges de fonctionnement). Face à l'identification partagée de ce risque, lors des échanges qu'a eu France urbaine avec les administrations centrales et les cabinets ministériels, ceux-ci avaient, en substance, indiqué que l'Etat saurait se discipliner et mettre un terme aux sollicitations adressées aux collectivités (par exemple en renonçant aux appels à projets). Cette velléité alors annoncée n'a pas été confirmée par les faits et les collectivités sont encore, si ce n'est de plus en plus, sollicitées par l'Etat pour le développement d'actions de politiques publiques « partagées ».

C'est pourquoi, à notre sens, dès lors que les pratiques de l'Etat ne changent pas, les collectivités paraissent fondées à demander que la règle soit modifiée : plutôt que d'additionner les retraitements et de traiter en « dépenses exceptionnelles » des lignes qui ne le sont pas, ne conviendrait-il pas plutôt d'**amender l'article 29** ? Pour (juste) préciser que le niveau des dépenses de fonctionnement exécutées par la collectivité est réduit de l'évolution des participations reçues, constatée entre le compte de gestion de l'exercice clos et celui de l'exercice précédent.

Vous l'avez compris, nous pensons qu'il serait dommageable qu'au motif que les résultats du premier exercice de la contractualisation s'avèrent quantitativement satisfaisants, soit laissée en suspens l'opportunité d'en corriger les dysfonctionnements, alors que, qualitativement, le dispositif reste à améliorer. Pour France urbaine, **l'enjeu est majeur car il existe un risque que pour les collectivités proches de leur plafond de dépense, la recherche d'optimisation**

**prene le pas sur les démarches de bonne gestion.**

- Enfin, **dernier sujet, la réforme fiscale.** J'ai malheureusement été retenu à Toulouse mardi dernier lorsque les ministres (Jacqueline Gourault, Gérald Darmanin, Sébastien Lecornu et Olivier Dussopt) ont invité France urbaine pour nous « *faire part des grands enjeux de la réforme et des travaux déjà menés par le Gouvernement* ». Mais Olivier Carré et François Rebsamen, qui me représentaient à cette réunion m'ont fait part de l'atmosphère constructive qui présidait à la volonté véritablement partagée de bâtir une nouvelle architecture de ressources qui vienne se substituer à la taxe d'habitation.

Tout d'abord, France urbaine **se réjouit** de la confirmation de l'inscription législative de **la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation**. Il s'agit là d'un chantier de long terme. Mais son engagement est indispensable pour fonder l'impôt local sur des bases rénovées et donc solides.

Les maires des grandes villes, présidents de grandes communautés et métropoles se sont également félicités de **la qualité d'écoute du gouvernement** qui a annoncé vouloir proposer un **mécanisme de régulation du transfert aux communes du foncier bâti départemental ne fragilisant pas les budgets des villes**. Certes, une expertise technique du mécanisme s'impose, mais il est très appréciable que le gouvernement ait pris en considération l'une des préoccupations portées par l'association.

Dès lors que les sujets sont désormais sur la table, et que les ministres ont indiqué que **le dialogue va se poursuivre** et s'intensifier, non seulement dans les semaines à venir pour préparer le projet de loi de finances pour 2020, mais aussi dans les mois qui vont suivre parce que la réforme fiscale est une œuvre de longue haleine, je tiens rappeler les attendus de France urbaine et insister particulièrement sur **trois points** :

- Il est nécessaire de rendre possible des réponses distinctes pour des **territoires différents** et, à ce titre, envisager la possibilité de ressources de substitution différentes pour les EPCI ruraux et pour les EPCI urbains (par exemple **CVAE pour les métropoles** et les grandes communautés et TVA pour les communautés de communes) ;
- Il convient de s'assurer qu'une large partie des électeurs locaux demeureront contribuables locaux. Le **risque** est réel : dans les grandes villes, près de **80% des électeurs pourraient ne plus être contribuables** ;

- Il est urgent de proposer une ressource adaptée aux communes et EPCI accueillant des **logements sociaux**. Les HLM bénéficiant d'exonérations de foncier bâti de très longue durée, la disparition de la taxe d'habitation risque de priver les territoires d'accueil de nouveaux logements sociaux de toutes recettes afférentes.
  
- Merci à tous pour votre participation à cette manifestation que nous souhaitons inscrire dans la durée. Je vous donne donc rendez-vous dans un an pour une 4<sup>ème</sup> Rencontre des finances publiques de France urbaine ... en espérant peut-être une température un peu moins caniculaire. Et, d'ici là, j'aurai plaisir de vous accueillir le 18 septembre, aux côtés de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, pour notre traditionnelle Conférence des villes de la rentrée !